



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

REPONSE DE LA MUNICIPALITE
AU POSTULAT DE MRS ROBERT FELIX BAUMGARTNER ET URS MAIER
RELATIF A L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER
LE LONG DE LA ROUTE DE SIGNY JUSQU'A PETIT-EYSINS

DELEGUE MUNICIPAL :

M. Bruno DARD, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 24 mai 2018, le Conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Messieurs Rober-Felix Baumgartner et Urs Maier est la suivante :

« La Municipalité est chargée d'étudier le projet de construction d'un chemin piédestre parallèle à la route de Signy jusqu'au Petit Eysins.

Cette route avec haute fréquentation de véhicules dans les deux sens et sans limite de vitesse (80 km/h selon le droit fédéral) est empruntée plusieurs fois par jour par des piétons qui retrouvent un trottoir au Petit Eysins. C'est la seule voie pour passer l'autoroute en direction d'Eysins/Nyon pour les piétons et les cyclistes. »

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

Préambule

L'étude d'un chemin piétonnier le long de la route de Signy s'est faite en considérant le domaine public, sans emprise sur le domaine privé, ce qui nécessite de réduire le chemin et ses aménagements végétaux à certains emplacements, les emprises sur les zones agricoles ou SDA situées au-dessus de l'autoroute étant inenvisageable.

Contexte

La mobilité douce reste un enjeu majeur pour les communes de la région du district de Nyon et représente un axe de travail prioritaire pour les instances régionales et cantonales.

Nous comprenons le besoin de relier la commune de Signy aux communes outre-autoroute par des axes pouvant être empruntés par des piétons et des cyclistes en toute sécurité et nous considérons que cela doit être intégré à un plan régional de mobilité qui est à l'étude au niveau régional et cantonal.

Les premiers éléments recueillis nous laissent penser que le plan régional permettant le développement des axes piétons/cyclistes tend à interconnecter les communes avec l'Asse qui offre un arrêt de train (NStCM) et des chemins sécurisés vers le centre de Nyon (gare).

Le chemin proposé dans ce postulat reste hors localité et il ne peut être sujet à subvention du canton ou de la région car il n'offre pas d'intérêt pour l'intercommunalité et son caractère piétonnier l'exclut à priori du plan directeur de mobilité régionale.

A ce jour le coût serait pris en charge par la seule commune de Signy.

Etude

Afin de vous proposer une réponse objective au postulat, nous avons évalué plusieurs variantes dont vous trouverez les estimations ci-après par ordre décroissant d'investissement:

1. Un chemin piéton goudronné du passage sous le pont d'autoroute de petit Eysins à l'arrêt de bus Signy-Glassey – 610'000 CHF
2. Un chemin piéton en tout-venant (argilo) du passage sous le pont d'autoroute de petit Eysins à l'arrêt de bus Signy-Glassey – 562'200 CHF
3. Un chemin piéton goudronné du pont de Petit-Eysins au chemin du Midi – 268'200 CHF.
4. Un chemin piéton en tout-venant (argilo) de Petit-Eysins au chemin du Midi – 251'200 CHF

Toutes les options comprennent l'éclairage et des plantations entre la route et le chemin pour délimiter le chemin.

La fréquentation de cet axe étant estimée relativement faible, cela représente un investissement lourd pour les finances municipales qui ne pourraient bénéficier de subventions ni associer d'autres communes sur un projet trop Signy-centré.

En plus de l'investissement conséquent, nous devons prendre en considération les coûts d'entretien et de déneigement non négligeables afin d'assurer la sécurité de l'axe piétonnier.

Conclusion

En conséquence, la Municipalité n'est pas favorable à la réalisation de ce chemin piétonnier longeant la route de Signy à Petit-Eysins en raison d'un coût trop élevé et d'un impact faible sur la mobilité régionale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic



Frédéric Rey



La Secrétaire



Marianne Bardel

Signy, le 18 février 2019